

20 juin 2006



- *Le rapporteur spécial de l'O.N.U critique la France pour ses atteintes à la liberté de religion.*
- *L'affaire Clearstream, les mauvaises odeurs qui remontent des affaires de blanchiment d'argent sale en France et ailleurs.*
- *Impunité totale pour le juge Burgaud dans l'affaire Outreau (dixit l'inspection des services judiciaires).*
- *La résistance de la secte bouddhiste du Falungong en Chine.*

Chers amis (ies),

Le soleil est de retour et un peu de lumière ça fait du bien dans l'atmosphère nauséabonde qui règne sur la France depuis quelques mois. Il y a eu l'affaire Outreau dont nous avons déjà parlé dans la dernière lettre de l'Omnium. De ce côté là ça ne s'arrange pas. On espérait au moins une petite réforme du système judiciaire français et quelques sanctions. Hé bien non ! même pas l'ombre d'une petite sanction, le juge Burgaud a bien fait son travail et tant pis pour les innocentes victimes de son incompétence. Blanchiment des juges entre eux, blanchiment des politiques entre eux et surtout de Guy Drut par Chirac en remerciement des services que ce dernier lui a rendus. De blanchiment il en est encore question dans l'affaire Clearstream mais cette fois c'est d'argent très sale qu'il s'agit et de rétro-commissions occultes. L'exploitation qui en a été faite pour éclabousser certains milieux politiques n'est que l'arbre qui cache, en réalité, une vaste et immonde forêt c'est-à-dire une vaste organisation internationale de blanchiment d'argent sale dont la société luxembourgeoise est un maillon incontournable (commerce des armes, prolifération nucléaire, drogue, contrefaçon, piratage, traite, trafic d'organes, évasion fiscale). L'ex-patron de Clearstream, André Lussi a été inculpé en 2004 par la justice luxembourgeoise pour blanchiment, faux et usage de faux, faux bilans, infraction à la loi sur le secteur financier et escroquerie à l'impôt !

Toutes les perversités du système judiciaire français ne nous intéresseraient que fort peu si cela ne nous renvoyait à la complicité du dit système avec les spécialistes du faux témoignage et de l'accusation mensongère que sont l'UNADFI et la MIVILUDES et dont des milliers de membres de minorités religieuses ont eu à souffrir et ont encore à souffrir à l'heure actuelle en France. L'affaire Clearstream n'aurait que peu d'intérêt pour nous si elle ne faisait référence à l'affaire de la vente des vedettes à Taiwan (19 morts par « suicide ») et surtout à l'affaire de l'OTS (74 morts par « suicide ») toutes deux en rapport avec des mouvements occultes de sommes colossales résultant de la vente d'armement ou de matériel stratégique à des pouvoirs politiques douteux et toutes deux classées à la rubrique : « circulez, y'a rien à voir ! » Invitée récemment sur France 3 par Christine Ockrent, la juge Eva Joly, qui était chargée de l'instruction de l'affaire ELF et de celle des vedettes de Taiwan avant d'être remerciée, déclarait que la France n'était plus un état démocratique puisque les pouvoirs en place contrôlaient tous les systèmes qui pouvaient les dénoncer ou les condamner. Elle citait le cas de Charles Pasqua, mis en examen à sept reprises dans des affaires différentes et bénéficiant d'une totale impunité grâce à ses relations politiques.

La différence criante de traitement entre des innocents inquiétés des années durant ou mis en prison préventive sans aucun élément de preuve et l'impunité totale dont jouissent sans vergogne des puissants compromis dans des affaires très graves pour certaines, finira, sans nul doute, par engendrer un rejet massif de la classe politique actuelle. Espérons que ce grand coup de balai nécessaire augurera d'un retour authentique et incontournable à la démocratie et non au simulacre auquel nous avons affaire à l'heure actuelle.

### Le rapport de Mme Asma Jahangir, Rapporteuse spéciale de l'O.N.U.

Un petit rayon de soleil est venu nous éclairer pourtant avec la parution du rapport sur la France de Mme Asma Jahangir, Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion et de conviction à l'O.N.U en mars dernier, peu après notre dernier courrier. Nous avons porté plainte à quelques uns, l'an passé, auprès de l'O.N.U et Mme Asma Jahangir est venue en France au moment du procès de l'UNADFI à Paris où elle a rencontré différentes personnalités politiques, différents responsables religieux et quelques représentants des minorités religieuses et de conviction. Un dossier lui a été remis à cette occasion concernant les agissements de l'UNADFI, de la MILS et de la MIVILUDES. Voici quelques extraits de ce rapport concernant plus particulièrement les nouveaux mouvements religieux et les communautés de convictions que nous représentons:

#### Extraits des conclusions et recommandations du rapport de l'O.N.U.

**89.** *Le débat sur cette question et les différentes mesures qui ont été prises au niveau du gouvernement et du parlement dans la deuxième moitié des années 90 ont porté atteinte au droit à la liberté de religion ou de conviction et suscité de graves préoccupations liées à l'intolérance religieuse. En particulier, la création d'une liste ainsi que les campagnes de sensibilisation qui ont été menées ont suscité de sérieuses craintes pour la liberté de religion et de conviction.*

**90.** *Il reste que ces dernières années les autorités ont commencé à prendre des mesures pour rétablir l'équilibre. La Rapporteuse spéciale prend note à cet égard de la circulaire de mai 2005 par laquelle Jean-Pierre Raffarin, alors Premier Ministre, mettait en exergue, entre autres, le caractère peu pertinent de cette liste. Elle a pris note aussi de l'approche équilibrée qu'a adoptée la MIVILUDES face à ce phénomène.*

**91.** *Toutefois, sa mission terminée, la Rapporteuse spéciale a appris que, suite à un changement de personnel (il s'agit de M. ROULET, nouveau président de la Miviludes), la Miviludes serait sur le point de revenir à une position plus dure à l'égard des sectes.*

---

**107.** *La Rapporteuse spéciale comprend les craintes légitimes relativement aux victimes d'actes criminels qui ont été commis par certains groupes religieux ou communautés de conviction. Elle estime que, dans de nombreux cas, le Gouvernement français et son appareil judiciaire ont adopté une attitude responsable et ont sanctionné comme il se devait les délits commis.*

**108.** *Toutefois, elle est d'avis que la politique suivie et les mesures adoptées par les autorités françaises ont provoqué des situations où le droit à la liberté de religion ou de conviction de membres de ces groupes a été indûment restreint. En outre, la condamnation publique de certains de ces groupes ainsi que la stigmatisation de leurs membres se sont soldées par certaines formes de discrimination, notamment à l'égard de leurs enfants.*

**109.** *La Rapporteuse spéciale a noté que la politique observée par le gouvernement a peut-être contribué à créer un climat de suspicion et d'intolérance générales à l'égard des communautés inscrites sur la liste, dressée en 1996 par l'assemblée nationale, des mouvements et groupes qualifiés de sectes. En outre, les campagnes et autres actions qui ont été lancées par des associations composées, entre autres, de victimes d'actes criminels commis par ces groupes, avaient souvent un caractère émotionnel.*

**110.** *La Rapporteuse spéciale note que les autorités ont adopté dernièrement une approche plus équilibrée de ce phénomène en ajustant leur politique, notamment par la transformation de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS) en Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES). Néanmoins, d'autres améliorations s'imposent pour faire en sorte que le droit à la liberté de religion ou de conviction de tous les*

*individus soit garanti et pour éviter la stigmatisation des membres de certains groupes religieux ou communautés de conviction, notamment de ceux qui n'ont jamais commis d'infraction pénale au regard de la loi française.*

**111.** *La Rapporteuse spéciale forme l'espoir que les futures initiatives de la MIVILUDES seront conformes au droit à la liberté de religion ou de conviction et qu'elles éviteront les erreurs du passé. Elle continuera de suivre de près les différentes actions qui sont entreprises par la mission interministérielle.*

**112.** *La Rapporteuse spéciale exhorte le gouvernement à faire en sorte que ses mécanismes chargés de la question de ces groupes religieux ou communautés de conviction livrent un message fondé sur la tolérance, la liberté de religion et de conviction, et le principe selon lequel nul ne peut-être jugé pour ses actes autrement que par les voies judiciaires appropriées.*

**113.** *En outre, elle recommande au gouvernement de suivre de plus près les actions et campagnes de prévention qui sont menées dans tout le pays par des entités privées ou des organisations patronnées par l'Etat, notamment dans le système scolaire, afin d'éviter que les enfants de ces groupes n'en pâtissent.*

**114.** *Elle engage vivement les instances judiciaires et les mécanismes de résolution des conflits à ne plus se reporter à la liste qui a été publiée par le parlement en 1996, et à ne plus l'utiliser.*

A la suite de ce rapport nous avons fait parvenir à Monsieur le Premier Ministre, Dominique de Villepin, une lettre ouverte pour lui demander instamment de suivre les recommandations de la Rapporteuse spéciale et de les faire respecter par son administration. Nous l'avons également informé de notre vigilance toute particulière à ce que ces recommandations soient respectées par toutes les familles politiques à l'avenir en France. Nous n'avons pas eu de réponse à notre lettre mais j'ai cru comprendre que Dominique de Villepin avait eu quelques déboires avec l'affaire Clearstream depuis. Ceci explique peut-être cela !

### **La secte bouddhiste Falungong fait de la résistance en Chine** (Le Monde 2 du 15/4/06).

*« Peu nombreux, mais particulièrement bien organisés, les adeptes de Falungong ont fait de Hongkong le quartier général de leur guerre contre le régime de Pékin ; Une lutte de tous les instants pour défendre la liberté d'expression et la liberté religieuse en Chine. Au début de l'année, les locaux de la secte à Hongkong ont été mystérieusement cambriolés et saccagés. Plus grave : le mouvement accuse Pékin de prélever les organes de milliers d'adeptes arrêtés. Six mille personnes seraient détenues dans le camp de Shenyang, au nord de la Chine. Dans cette prison, des médecins auraient déjà prélevés les organes de 4000 détenus ».*

*« Religion, secte ou mouvement spirituel ? La question est posée. En tout cas, il ne s'agit certainement pas d'un parti politique. Et c'est peut-être ce qui explique le succès inattendu de Falungong en Chine où l'idéologie est entre les mains du parti communiste depuis un demi siècle. Résultat, en 1999, la secte comptait plus de 70 millions de membres, contre 65 millions d'adhérents au parti communiste. Pour Pékin, c'est une claque. « Contre toute attente, la plus grande menace pour le régime n'émane ni des milieux intellectuels ou syndicaux, ni des associations de droits de l'homme, mais d'un mouvement religieux aux visées énigmatiques », assure un diplomate occidental en poste à Hongkong ».*

Vous vous rappelez qu'il y a quelques années le député Alain Vivien, alors responsable de la MILS dans le gouvernement Jospin, avait fait tout spécialement le déplacement en Chine pour soutenir le gouvernement chinois dans sa lutte sanglante contre la secte Falungong, ce qui lui avait coûté cher par la suite. Cet incroyable soutien à un régime totalitaire d'un député socialiste, spécialisé dans la lutte contre les sectes, situe bien l'ambiguïté du parti socialiste

français à cet égard et surtout de sa branche d'inspiration trotskiste dont se réclame la présidente de l'UNADFI actuelle, Catherine Picard, émule du camarade Vivien, lui-même « représentant de la ligue des Droits de l'Homme !!! ».

La progression importante de certains mouvements spirituels à l'heure de la déconfiture des grandes religions historiques, des partis et des syndicats inquiéterait-elle le pouvoir ou les pouvoirs établis? Comme par hasard Catherine Picard s'attaque tout particulièrement aux évangélistes en ce moment alors même que c'est le groupe qui connaît la plus forte progression en France, comme cela a été le cas pour les témoins de Jéhovah, les scientologues et d'autres mouvements avant que la répression ne vienne freiner leur progression. Comme c'est le cas pour les médecines douces et les thérapies alternatives qui connaissent une progression de près de 20% du nombre des thérapeutes en France malgré la répression et alors même que le nombre de médecins ne cesse de diminuer. Dans mon propre secteur professionnel, celui des plantes et des compléments alimentaires, on envisage la multiplication par trois en cinq ans de la demande et donc du volume globale d'affaires.

Malgré l'image désastreuse que l'on a collée aux nouveaux mouvements spirituels, malgré la bizarrerie et l'étrangeté de certains de ces mouvements, je crois profondément que le besoin de fraternité, de solidarité, de reconnaissance de soi au sein d'un groupe, de partage d'un sens spirituel avec d'autres au sein d'une communauté reste une réalité incontournable de la vie humaine. Les cadres sociaux et familiaux traditionnels ne suffisent pas à apaiser la soif d'amour et de sens, même s'ils en constituent la base originelle et indispensable. Ce n'est pas l'atmosphère délétère qui règne à l'heure actuelle qui va arranger les choses alors que le mensonge et la manipulation sont de rigueur en politique, que l'exploitation des pauvres par les riches atteint des sommets, que les inégalités sont de plus en plus marquées, que la limite extrême de la dégradation du milieu naturel est atteinte. Les Sciences physiques et le rejet du religieux devaient conduire l'homme au bonheur, à la santé, à l'opulence, à l'intelligence, à la paix, à la lumière et le sevrer définitivement de l'opium du peuple, du besoin de croire, de croire en lui, en l'autre, en l'amour, en Dieu. Ça n'a pas marché ! Pour qu'une chose existe il faut y croire très fort, qu'elle soit portée par de l'amour et non pas seulement par du désir ou de la cupidité. Il faut aussi qu'elle ne soit pas contraire à l'ordre de l'Univers qui repose, quant à lui, tout entier sur sa propre foi.

C'est sur cette note d'espoir que nous allons nous quitter en souhaitant très fort que la demande de tolérance et de liberté religieuse formulée par la Rapporteuse de l'O.N.U à l'adresse des pouvoirs publics, fasse écho même dans le cœur des plus fermés de nos adversaires. Cette tolérance et cette reconnaissance sera, j'en suis absolument certain, une chance pour les Français à l'avenir, un gage de paix et de prospérité. A l'inverse je reste persuadé que le ras de marée qui a balayé Jospin et les socialistes aux dernières élections présidentielles, n'était pas sans rapport avec l'intolérance dont ils ont fait preuve. A bon entendeur, salut !

La prochaine lettre sera très « médicale » car le Docteur ROULET, président de la Miviludes et espion notoire, n'a pas été gentil du tout avec nos amis les toubibs alternativistes dernièrement.

Bon été à tous et n'oubliez pas vos cotisations, camarades !

Jacques DUBREUIL

